



financé par
l'Union européenne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

PROJET DE BANQUE D'EXPERTISE POUR RENFORCER LE SYSTEME DE GOUVERNANCE DE LA CULTURE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Qu'est-ce que c'est ?	Un projet UNESCO d'une durée de plus de quatre ans financé par l'Union européenne visant à renforcer le système de gouvernance de la culture dans les pays bénéficiaires par le biais de missions d'assistance technique spécifique menées par des experts de leur choix.
Pourquoi ?	Afin d'aider les pays bénéficiaires à mettre en place le cadre législatif, réglementaire et/ou institutionnel nécessaire au développement de leur secteur culturel.
Qu'est-ce que l'assistance technique ?	L'assistance technique est une assistance non-financière procurée par des spécialistes locaux ou extérieurs, comme le partage de l'information et de l'expertise, l'enseignement, des sessions de formation, la transmission de connaissances opérationnelles et les services de conseil ; pouvant aussi consister en des transferts de données techniques.
Pays bénéficiaires	71 pays en développement reconnus par le programme européen <i>Investing in People</i> , et qui ont ratifié la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.
Comment fonctionne le programme ?	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une banque d'expertise composée d'experts dans le domaine de la gouvernance, la culture et le développement, en lien avec la Convention de 2005, a été constituée suite à un appel international à experts ; 2. Les pays bénéficiaires ont soumis la candidature de projets requérant une assistance technique ; 3. Les responsables des projets sélectionnés ont été invités à choisir parmi les experts proposés issus de la banque d'expertise les plus à même de mener à bien la mission d'assistance technique dans leur pays. La durée maximum des missions dans chaque pays était de 63 jours de travail ; 4. Des activités de suivi des missions sont entreprises par les experts et les bénéficiaires, soit à distance, soit avec de nouvelles missions sur le terrain ; 5. L'UNESCO rassemble et diffusera les enseignements tirés, les informations et l'expérience acquise des experts et des pays bénéficiaires de toutes les missions d'assistance technique, par le biais de divers outils de communication.
Durée	51 mois, du 1 ^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2014
Résultats attendus	A travers ce projet, les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement sont renforcées. Cela devrait avoir pour conséquence la conception et/ou la mise en œuvre de politiques abordant le rôle de la culture dans le développement économique et social, en particulier par le biais des industries culturelles. Il est également attendu que cela contribuera à créer un environnement propice à la production et à la distribution des activités, biens et services culturels.
Activités principales entreprises	<p>Missions d'assistance technique 3 appels à candidatures ont eu lieu en 2011 et 13 missions ont été sélectionnées : Argentine (Buenos Aires), Barbade, Burkina Faso, Cambodge, Haïti, Honduras, Kenya, Malawi, Maurice, Niger, République démocratique du Congo, Seychelles et Viet Nam. Les 13 missions ont été réalisées dans les pays bénéficiaires de décembre 2011 à décembre 2012.</p> <p>Réunion de travail des experts Les experts de la Banque d'expertise se sont réunis les 23 et 24 mai 2013 afin de partager leurs expériences des missions, d'identifier des bonnes pratiques, et de finaliser un guide méthodologique sur l'assistance technique dans les pays en développement.</p>



financé par
l'Union européenne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

FICHE D'INFORMATION

	<p>Les résultats de cet atelier ont été publiés dans un rapport.</p> <p>Publication Les résultats des missions réalisées en 2012 sont désormais disponibles, en anglais et en français, et figurent dans la publication « Renforcer la gouvernance de la culture pour créer des opportunités de développement » publiée en novembre 2013 qui met en avant les résultats atteints ainsi que les défis rencontrés.</p> <p>Evaluation externe du Projet L'évaluation externe (avril- septembre 2013) a conclu que le projet dans son ensemble et les missions d'assistance technique en particulier ont été menés de manière globalement efficace et efficiente. Les bénéficiaires finaux ainsi que les experts ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis du projet et des missions.</p>
<p>Où en est le projet ?</p>	<p>Activités de suivi En 2014, des activités de suivi sur le terrain auront lieu au Burkina Faso, au Cambodge, au Niger et au Viet Nam. Un suivi à distance sera réalisé dans le cas de l'Argentine, de la Barbade, d'Haïti, du Honduras, du Kenya, du Malawi, de Maurice, de la République démocratique du Congo et des Seychelles.</p> <p>Des consultations entre le Secrétariat de l'UNESCO, les experts concernés et les bénéficiaires nationaux sont en cours afin de préparer au mieux ces activités de 2014.</p> <p>Communication et information Toutes les nouveautés, la publication, le rapport de l'atelier des experts et de plus amples informations sont disponibles sur le site du projet: www.unesco.org/culture/fr/culturegov</p>
<p>Lien avec la culture et le développement</p>	<p>En dépit des différences de contextes et de conditions, la culture occupe une place plutôt marginale au sein des politiques nationales des pays en développement.</p> <p>Plus particulièrement, le rôle de la culture comme vecteur de développement humain et social n'est pas reconnu ou est sous-estimé, tout comme son potentiel en termes de croissance économique. Même lorsque des politiques sectorielles sont mises en place, elles ont tendance à être inefficaces, et à souffrir d'un manque de moyens humains et financiers ainsi que d'une faiblesse institutionnelle.</p> <p>Ce programme vise à faciliter le développement de politiques abordant le rôle de la culture dans le développement économique et social, en particulier à travers les industries culturelles, en garantissant aux artistes, aux professionnels de la culture et aux citoyens des pays bénéficiaires la possibilité de créer, de produire, de diffuser et d'avoir accès à une diversité d'activités, de biens et de services culturels, y compris les leurs.</p>